

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 février 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	27	1		4

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
28	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Membres ayant donné pouvoir :

DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence.

Absents : LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PERIGAUD Chantal.

FINANCES

Délibération n° 3 - 2017 : Budget principal : acceptation du boni de liquidation de l'Association « Ecole de Musique » d'Eymoutiers

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 ;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;

Considérant qu'est déclarée d'intérêt communautaire « l'école de musique et de danse » ;

Considérant la dissolution de l'Association « Ecole de Musique » d'Eymoutiers ;

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Communautaire que, suite à la dissolution de l'Association « Ecole de Musique » d'Eymoutiers, un excédent a été constaté à la clôture des comptes. Il s'élève à 2 562,65 €.

Monsieur le Président précise qu'il convient d'accepter dans les comptes de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ce boni de liquidation eu égard à l'exercice de la compétence « gestion de l'école de musique ».

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE, de la dissolution de l'Association « Ecole de musique » d'Eymoutiers ;**
- **DE CONSTATER, l'excédent de clôture à hauteur de 2 562,65 € ;**
- **D'ACCEPTER, que ce boni de liquidation soit intégré dans les comptes de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière eu égard à l'exercice de sa compétence « école de musique et de danse » ;**
- **DIT, que les crédits seront inscrits au Budget principal 2017.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 27 février 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :